

Que proposons-nous ?

- **ASSURANCEVIsion®** : Prestation de services consistant en une analyse du portefeuille existant du client en Assurances-Vie et/ou Contrats de Capitalisation, selon une méthodologie couvrant 15 points de vigilance dans 6 familles de risques.
- **Remise d'un Rapport de Mission complet ASSURANCEVIsion®** d'adéquation au Profil investisseur, au Patrimoine et aux objectifs du client, avec des Préconisations pouvant déboucher sur un redéploiement partiel du Patrimoine global du client et/ou une adaptation de l'allocation d'actifs des contrats analysés.
- **Enjeu** : mettre la puissance Civile, Financière, Fiscale et de Gestion du **Couteau Suisse assurance-vie** (**illustration page suivante**) au service de la sécurité patrimoniale.

RISQUES	Points de Vigilance...	... portent sur
Chronologie	PV1	Dates d'effet / Versement des Primes
	PV2	Encore commercialisé ?
Assureurs	PV3	Ratios Solvabilité
	PV4	Saturation FGAP
Portefeuille	PV5	Actifs par contrat
	PV6	Portefeuille Virtuel
	PV7	Fonds € + Frais
	PV8	Diversification
Juridiques	PV9	Clauses Bénéficiaires
	PV10	Requalification (PME, Abus droit, aléa)
Caractéristiques	PV11	Collectif / Individuel
	PV12	Options de gestion
	PV13	Digitalisation / autonomie
Fiscalité	PV14	Rachats partiels
	PV15	DC1/DC2/CIOT/Mode souscription Vs Régime MAT

Comment ça se passe concrètement ?

- **1^{ère} consultation** :
 - **DER** (Document d'Entrée en Relation) : **connaitre le Professionnel** face à vous.
 - **RIP** (Relevé d'Informations Patrimoniales).
 - Signature **Lettre de Mission** : **ASSURANCEVIsion®**
 - **Transmission** en séance ou ultérieurement des informations et documents requis concernant les contrats détenus, dont la liste est communiquée.
- **2nd entrevue** 3 semaines après : **Rapport de Mission ASSURANCEVIsion®**

Qui est concerné ?

Tout **Particulier** détenteur d'un portefeuille de contrats d'Assurance-vie et/ou de Capitalisation et voulant rationaliser son Patrimoine en privilégiant sa sécurité patrimoniale.

Combien ça vous coûte ?

- Prestation de Conseil **ASSURANCEVIsion®** facturée sous forme d'honoraires.
- Montant facturé : 0,3% HT de l'encours total audité, avec un minimum équivalent à un forfait de 15h, soit à ce jour $15 \times 75 = 1125 \text{ €HT} = 1350 \text{ €TTC}$. 1 Suivi annuel gratuit.
- Exemple 1 : x contrats, encours 410.000 € : facturation = $0,3\% \times 410.000 = 1230 \text{ €HT}$.
- Exemple 2 : y contrats, encours 180.000 € : facturation = 1125 €HT.

**Consultations
sur RDV**

Le Couteau Suisse de l'assurance-vie au service de la transition patrimoniale

ASSURANCEVIsion[®]

